



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 101288

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les chantiers de jeunes bénévoles internationaux. En effet, les associations qui soutiennent ces activités s'inquiètent de la forte diminution des moyens octroyés en 2006 aux services régionaux des affaires sanitaires et sociales qui financent ces activités. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire savoir si le Gouvernement entend continuer à apporter son aide à une activité reconnue comme un lieu de relations sociales, une mobilisation des jeunes sur des projets de société. - Question transmise à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la famille soutient depuis plusieurs décennies le programme des chantiers de jeunes bénévoles, dont l'intérêt éducatif et pédagogique est reconnu par l'ensemble des partenaires concernés notamment pour les jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale. Afin de permettre à ces structures de jouer tout leur rôle, des ressources complémentaires sont venues abonder le programme 106 (« actions en faveur des familles vulnérables ») dans la loi de finances pour 2006, ce qui a permis au ministère de déléguer aux DRASS, au cours du mois de mai 2006, des crédits destinés à financer les chantiers de jeunes bénévoles.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101288

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7960

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11142